

Lutte contre l'invasion du frelon asiatique



Afin de participer à la lutte contre le développement du frelon asiatique, espèce classée nuisible par le ministère de l'Agriculture, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) a mis en place un dispositif complet :

- campagne de sensibilisation pour connaître et reconnaître les frelons asiatiques et les signaler ;
- ateliers pour apprendre à fabriquer des pièges de reines fondatrices ;
- financement de la destruction des nids.

En 2016, près de 48 000 euros ont été dépensés pour 493 interventions.

Cette année, les mairies participent à la lutte et la CCPBS propose un atelier de sensibilisation à la problématique.

Frelon asiatique : un nuisible qui prolifère !

Relativement épargné, le Pays Bigouden Sud connaît une prolifération de frelons asiatiques depuis trois ans. Ses capacités colonisatrices et son régime insectivore en font un

prédateur redoutable qui a un impact important sur l'environnement et en particulier sur les abeilles.

L'espèce est classée nuisible par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Limiter l'expansion collectivement

Les collectivités du Pays Bigouden Sud (Communes et Communauté de communes) s'engagent pour limiter son expansion. En 2016, la CCPBS a décidé de prendre en charge la destruction des nids de cette espèce. Notre rôle :

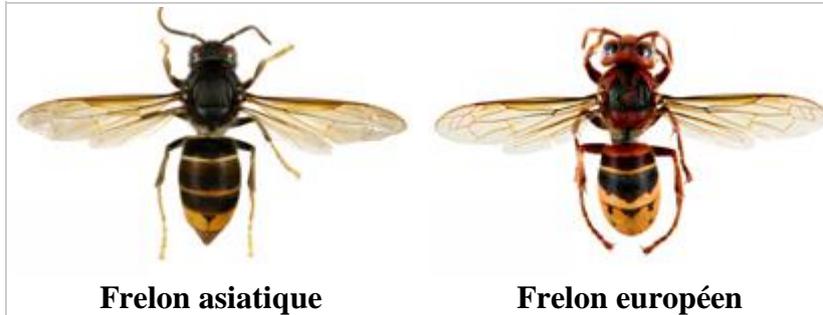
- vous informer et vous sensibiliser
- inciter au piégeage des reines fondatrices
- coordonner un réseau de référents locaux pour détruire les nids

Les communes mettent à disposition un référent local qui sera votre interlocuteur pour toutes questions ou interventions sur les frelons asiatiques.

En 2016 la CCPBS a financé la destruction de 493 nids pour un montant de 48 000 €.

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître. C'est la seule guêpe en Europe à posséder une livrée aussi foncée. Les adultes sont à dominante brun noir et apparaissent, de loin, comme des taches sombres sur le nid. La tête est noire, la face jaune orangé, les pattes jaunes à l'extrémité. Il mesure environ 3 cm. Il est plus petit que le frelon européen.



Que faire si vous voyez un nid de frelon asiatique ?

1. Signalez le ou les nids à votre mairie
2. Un référent local de votre mairie vous proposera un rendezvous afin d'expertiser le nid et recueillir les éléments pour la destruction
3. Le référent local envoie les informations à la CCPBS
4. La CCPBS déclenche l'intervention du prestataire qui aura lieu sous 5 jours
5. Le nid est détruit et laissé sur place (un marquage signalera sa destruction)
6. Le prestataire envoie sa facture à la CCPBS

Attention : toute intervention réalisée hors de ce cadre ne sera pas prise en charge.

Observer pour repérer les nids

A partir du mois de mars et jusqu'à juin, vous pouvez observer des nids primaires généralement situés à moins de trois mètres de hauteur. Ils sont de la taille d'une orange. Vérifiez les endroits abrités de la pluie et du vent (sous les tables de jardin, les corniches de toit, les abris de jardin, etc.)

Les nids secondaires, plus gros, sont bâtis à partir de juin, en hauteur mais aussi parfois près du sol. Méfiance !

Avec la tombée des feuilles en automne, les gros nids sont visibles. à partir de septembre les nouvelles reines partent s'abriter pour passer l'hiver. Le nid de l'année est voué à disparaître naturellement avec le reste de la colonie.

Piéger les reines fondatrices

Fabriquez vous-même vos pièges ! Il faut respecter les périodes de piégeage du 1er avril au 15 mai et d'octobre à novembre pour être sûr de piéger des fondatrices et limiter la capture d'espèces non ciblées. Vous pouvez également participer au suivi des captures en communiquant vos observations de piégeage à la CCPBS.



Appât : 1/3 vin blanc, 1/3 bière, 1/3 sirop de grenadine ou cassis

Un atelier pour apprendre à le connaître

Afin de sensibiliser la population à cette problématique, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud organise samedi 18 mars une sensibilisation sur le frelon asiatique au garage communautaire situé à Kerist en Plobannalec. L'objectif de la séance est de mieux connaître et reconnaître cet insecte et comprendre les enjeux induits par sa présence. En fin de séance, il sera proposé la fabrication d'un piège à partir de bouteilles plastiques accompagnée des recommandations pour le suivi du piégeage. Les participants qui veulent réaliser un piège doivent apporter deux bouteilles de plastique (type eau minérale).